F.G.M.C

FÉDÉRATION GENEVOISE DES
MUSIQUES DE CRÉATION

Création musicale – quelles propositions concrètes pour sortir les musicien.nes de la précarité ?

Développement

La précarité de la vie des musicien.ne.s résulte d'un niveau de vie très bas et de nombreuses heures de travail non rémunérées qui excèdent souvent 40 heures par semaine et comprennent des horaires de nuit et en weekend [1].

Le.La musicien.ne ne se voit le plus souvent rémunéré.e qu'au seul titre de son apparition scénique alors que cette action ne représente au plus qu'une moitié du temps de travail total si l'on prend en compte la composition, la direction et la coordination des projets. Les montants payés pour une performance ou un concert sont donc loin de refléter la totalité du travail réalisé à cet effet. Et ce, malgré des normes définies depuis longtemps par l'USDAM (Union Suisse des Artistes Musiciens) et à présent plébiscitées par la FGMC [2].

En raison des faibles revenus comptabilisés, des courtes périodes d'emplois, du changement fréquent d'employeur ou de mandant et du grand nombre d'heures de travail non rémunérées, les musicien.ne.s ont un accès très limité aux assurances sociales (Assurance chômage, AVS, 2e pilier, ...). En outre, ils.elles sont payé.e.s à la prestation et à des tarifs qui ne prennent jamais en compte ni temps de création, heures de répétition ou assurances sociales.

Malgré une prise de conscience du problème dans le milieu, les structures et institutions actives dans le domaine des musiques actuelles sont trop faiblement dotées pour pouvoir rémunérer correctement les musicien.ne.s et leur assurer des conditions de travail dignes de ce nom.

L'Observatoire des Pratiques Culturelles de La Culture Lutte a mis en évidence que seuls 3% des soutiens étatiques vont directement au cœur créatif. Cet état de fait rend les artistes d'autant plus dépendants des institutions ou structures qui les engagent pour une prestation publique afin d'assurer leur revenu, ce qui nivelle par le bas l'acte de création pourtant essentiel à notre patrimoine culturel actuel et à venir.

---

[1] Selon l'enquête « Musicians lives » menée par le sociologue Marc Perrenoud (UNIL), le revenu mensuel médian des musiciens se situe entre 3000 et 4000 CHF. Un sondage effectué auprès des membres de la FGMC en 2020 montre que 73% d'entre eux gagnent moins de 3000 CHF/mois, tous revenus confondus. https://www.centre-lives.ch/fr/projet/musicians-lives

[2] Voir à ce sujet le document rédigé par la FGMC: Recommandations tarifaires - rémunération des artistes musicien.ne.s professionnel.le.s dans le domaine des musiques de création, https://musiquesdecreation-ge.ch/remuneration-des-musiciens/

Propositions

Forte de ces constats, la Fédération genevoise des musiques de création appelle les collectivités publiques à revaloriser massivement son soutien financier à la création dans le domaine musical.
Elle souhaite ouvrir une réflexion avec les responsables cantonaux et municipaux de la culture, les politiques et l'ensemble du milieu musical pour discuter de la faisabilité et de la mise en oeuvre des propositions suivantes:

Prioriser le soutien direct aux artistes et à la création indépendante, à travers :

- ***L'augmentation des fonds ponctuels d'aide à la création et à la diffusion***, afin que ces fonds puissent prendre en compte des rémunérations plébiscitées par les associations professionnelles (USDAM, FGMC), et puissent également inclure le travail de création, répétition, production et administratif.
- ***La prise en compte de la part employeur des charges sociales dans les fonds de soutien à la création et à la diffusion***, à l'image de ce que fait actuellement Pro Helvetia au niveau national.
- La mise sur pied d'un ***fonds d'aide à des bourses de recherche et/ou résidences de création*** : que les artistes pourraient solliciter directement et indépendamment des institutions en vue de la création de nouveaux projets, répertoires et concerts. La quantité de créations proposées lors des appels à projets sur les fonds exceptionnels COVID, démontre la vitalité du coeur créatif et la force de proposition des artistes locaux.
- ***La prise en compte des frais administratifs et de production dans les soutiens****:* Ces frais sont incompressibles et indispensables à l'activité artistique. Les fonds alloués à la création et à la diffusion doivent impérativement être suffisamment dotés pour permettre la rémunération de ce travail.

Soutenir des structures venant en aide aux musicien.ne.s :

- Un ***soutien aux faîtières*** permettant aux musicien.ne.s de se fédérer, et proposant des services de conseil et de soutien aux musicien.ne.s en voie de professionnalisation dans leurs démarches administratives.
- Le ***soutien à une structure de salariat*** qui offre un service de portage salarial aux musicien.ne.s[3] qui le nécessitent et fournit des conseils et/ou services administratifs aux associations ou structures produisant des projets musicaux.

Améliorer le soutien aux institutions existantes dans le domaines des musiques actuelles et contemporaines de création :

- ***Une augmentation de la dotation des structures subventionnées et conventionnées***, afin que ces dernières puissent rémunérer les musicien.ne.s qu'elles engagent aux tarifs plébiscités par les associations professionnelles (USDAM, FGMC), incluant le travail de répétition et la prestation publique et prenant en compte les cotisations sociales.
- Un ***fond spécial***, destiné à combler la part de la rémunération des musicien.ne.s par les institutions subventionnées afin d'arriver aux minima définis par les associations professionnelles. (voir à ce sujet un des axes du Fonds Mondrian mis en place par le Ministère de la culture néeerlandais https://wetten.overheid.nl/BWBR0039125/2021-05-01)

[3] Une étude de faisabilité est en cours, financée par la Ville et le Canton de Genève, portée par un comité de pilotage composé de diverses associations musicales.